CONSEIL LYONNAIS

Pour le Respect des Droits

Rapport sur le négationnisme et le racisme à l'université Lyon 3

Juin 2002

Introduction.

À la demande de M. le Maire de Lyon, le Conseil lyonnais pour le respect des droits a été chargé de faire “ *toute la lumière sur les faits de négationnisme dans l’université Lyon 3, et les pratiques discriminatoires qui les accompagnent* ”.

Le présent rapport est le fruit d’un travail collégial, mené au cours de longs mois, qui a notamment conduit le Conseil à auditionner de nombreux intervenants[2], mais malheureusement pas le Président de Lyon 3, Gilles Guyot, qui n’a pas répondu à son invitation.

Pour mener à bien sa mission le Conseil ne s’est appuyé que sur des documents référencés, dans le souci de conserver la plus totale neutralité.

[2] M. Claude Burgelin, l’association des enseignants de Lyon 3 René Cassin et la Coordination lyonnaise de vigilance face à l’extrême droite.

Le négationnisme est apparu tout de suite après la Seconde guerre mondiale en France. Cette falsification de l'histoire, qui se prétend " révisionniste ", cherche à nier l'existence du génocide perpétré par les nazis lors de la guerre. Le négationnisme a connu depuis un développement particulier en France et des ramifications internationales[3]. À partir des années 1980 le négationnisme tente de se donner une légitimité universitaire. Malheureusement, l'université Lyon 3 est le lieu principal de cette légitimation. Ces thèses négationnistes sont intrinsèquement liées à l'antisémitisme et au racisme, qui ont pu, aussi, être théorisés au sein de l'université Lyon 3.

La question qui sous tend ce rapport est de savoir comment une université, qui compte aujourd'hui 20 000 étudiants et 500 enseignants, qui porte le nom de Jean Moulin, et dont l'excellence est reconnue par tous – notamment en matière d'internationalisation et de professionnalisation – peut être associée régulièrement à des affaires négationnistes et racistes ? Comment en est-on arrivé à cette situation, dont l'université Lyon 3 et ses étudiants, qui voient leurs diplômes dévalorisés, sont les premiers à pâtir ? Comment ces dérives ont-elles pu ternir l'image de Lyon d'un point vue local, national et international ?

Ces dérives négationnistes et racistes sont le fait d'une minorité d'individus, pour la plupart très engagés à l'extrême droite. Les enseignants ont leur liberté d'opinion. C'est pourquoi ce rapport ne s'attarde pas sur les appartenances politiques de chacun, mais s'intéresse surtout à l'utilisation de l'université Lyon 3 pour diffuser des idées contraires aux Droits de l'Homme. Ces utilisations idéologiques ont été accompagnées d'actions violentes au sein de l'université. Ce rapport retrace l'action des autorités de l'université Lyon 3 dans ces dérives.

[3] La présente synthèse n'a pas pour but de retracer l'histoire du négationnisme, plusieurs études lui ont déjà été consacrées dont celle de Valérie Igounet, *Histoire du négationnisme en France*, Paris, Seuil, 2000, 691 p. , à laquelle nous vous renvoyons.

I. Une scission lourde de conséquences (1973).

Après les mois de conflit de l'après mai 1968, les tenants de l'ordre au sein de l'université de Lyon, notamment André Decocq (membre du Club de l'Horloge et du S.A.C.) Jacques Goudet et André Varinard[4] parmi les enseignants, mais aussi Gilles Guyot (élu Corpo) parmi les étudiants, obtiennent le droit de faire scission. Cette scission s'accompagne de violents affrontements. Gilles Guyot rappelle “ *les rudes années de lutte – je puis dire de guerre de tranchées – où s'illustrèrent notamment, bien sûr le président Goudet, mais aussi les doyens Simonet et Decocq et qui permirent d'atteindre enfin la création de Lyon 3* ”[5]. Le rapport du Comité National d'Evaluation sur Lyon 3 note que “ *son acte de fondation n'est rien d'autre qu'un divorce voulu, exigé et obtenu avec une obstination passionnée et des pressions persévérantes (…) qu'a sanctionnée (…) la capitulation sans condition du ministère de l'Education nationale. Peu de déchirements ont été aussi irrationnels que celui de l'ex université Lyon II si l'on considère qu'il a été prémédité pendant 4 ans en dépit de toutes les exigences du service public (…). Cette décision doit rester comme l'exemple à ne pas suivre (…). Il ne s'agit pas d'une séparation entre U.E.R mais d'une séparation à l'occasion de laquelle les enseignants ont pu individuellement choisir* ”[6]. Ainsi certains enseignants ont choisi d'aller à Lyon 3, pour des raisons politiques, alors que leur faculté est restée à Lyon 2. C'est le cas de Bernard Demotz et Jean Melmoux en histoire, Rolande Gadille en géographie ou Denis Lambert (responsable du Club de l'Horloge) en économie. La secrétaire d'État aux universités, Alice Saunier Seité permettra, en toute illégalité, en 1976, à certains enseignants de passer de Lyon 2 à Lyon 3 avec leur poste[7]. Ce fut le cas de Jean-Paul Allard, professeur de littérature allemande médiévale qui part enseigner l'allemand commercial à Lyon 3. Pour le président de Lyon 3, Gilles Guyot, ce fut “ *un recrutement qui a obéi à une règle stricte* ”[8].

[4] Actuel vice-président de Lyon 3.
[5] Gilles Guyot, Conseil de l'université Lyon 3, 20/10/1987.
[6] Rapport Comité National d'Evaluation sur Lyon 3, 1992, p.11.
[7] “ Mme Saunier Seité verse dans l'illégalité ”, *L'essentiel*, 26 octobre 1977.
[8] “ Fin d'action à Lyon III ”, *Lyon Figaro*, 23 février 2001.

La nouvelle université Lyon 3 se choisit le nom de Jean Moulin, qui avait été proposé pour l'ancienne Lyon II[9]. Ce nom, proposé par François Dagognet[10], a illustré la volonté des philosophes " *de marquer leur indépendance par rapport à leur université qui représente l'extrême droite (…). Ainsi s'est fabriquée une alliance entre des groupes qui n'avaient pas les mêmes intérêts. Certaines personnes, autres que les initiateurs du projet, ont tiré avantage de cette décision. En effet, très grossièrement, ce baptême a induit une confusion sur l'identité des deux universités* "[11]. Lyon 3 se choisit comme président Henri Roland qui définit la nouvelle université Lyon 3 comme " *libérale et apolitique* ". " *En réalité elle fera en sorte d'étouffer la contestation et de faire taire les voix discordantes* "[12], notamment sous la présidence de Jacques Goudet (1979-1987). Jacques Goudet, membre fondateur de l'U.N.I. et du Syndicat autonome, est un ancien responsable du Service d'Action Civique (S.A.C.), membre du Club de l'Horloge. Il a fait paraître *Le cas Mgr Lefebvre*, par les éditions de l'Hermès[13]. Il avait fait paraître dans cette même édition la thèse de Jean Haudry[14].

François Piquet et Colette Demaizière (responsable de l'U.N.I.) obtiennent leur mutation à Lyon 3 en octobre 1979[15]. Bruno Gollnisch, recruté en 1981, est nommé doyen de la faculté de langues en 1982, ce qui en fait le plus jeune doyen de France. Gilles Guyot, jeune maître assistant – qui n'a soutenu sa thèse qu'en 1979, avec Denis Lambert, du Club de l'Horloge – est nommé vice-président en 1983. Jacques Goudet nomme, successivement, Philippe Chiaverini puis son fils Ivan Chiaverini et enfin Gérard Pico en 1982, au poste de secrétaire général de l'université. Ivan Chiaverini et Gérard Pico sont membres du Club de l'Horloge. Durant cette période, où Jacques Goudet est président, Gilles Guyot vice-président et Gérard Pico secrétaire général, " *tout se décidait entre trois personnes : le président, le vice président et le secrétaire général* "[16].

---

[9] Conseil de l'université Lyon II, 24 mai 1971.
[10] Assemblée constitutive provisoire Lyon 3, 21 septembre 1973.
[11] " Pourquoi Lyon III s'appelle Jean Moulin ? ", *Le Monde*, 3 mars 1990, propos de Philippe Dujardin, politologue (C.N.R.S.).
[12] Bernard Comte, Jean-Michel Rampon, *Mémoire historique sur les affaires négationnisme dans les universités lyonnaises (1978-1999)*, Lyon, 1999, p.9.
[13] Jacques Goudet, *Le cas Mgr Lefebvre*, Lyon, éditions de l'Hermès, 1978.
[14] Jean Haudry, *L'emploi des cas en védique*, Lyon, éditions de l'Hermès, 1977.
[15] *Jean Moulin informations*, octobre 1974.
[16] " Lyon III, la fin des années Goudet ", Lyon Libération, 30 septembre 1987.

Gérard Pico et Ivan Chiaverini fondent le “ Cercle Lyonnais du Club de l’Horloge ”. Ce dernier rappelle “ *l’émotion de se retrouver dans le sein de l’ama mater* (la mère patrie) *car c’est dans ces locaux* (Lyon 3) *qu’est né le premier cercle régional du Club de l’Horloge* ”[17]. Ce cercle organise plusieurs colloques dans les locaux de l’université comme “ Guérir du socialisme ” auquel participent Jacques Goudet, Ivan Chiaverini, Gérard Pico, Jean Haudry, Gilles Guyot, Colette Demaizière, Rolande Gadille et Alice Saunier Seité[18]. Les actes de ces colloques sont imprimés par l’université Lyon 3. D’autres ont lieu avec Yvan Blot et Jean Yves le Gallou, responsables du Front national[19]. Rappelons que le Club de l’Horloge, fondé en 1974, l’année de création de Lyon 3, a été partie prenante de la “ Nouvelle droite ”. Le Club de l’Horloge a été une filiale du Groupement de Recherche et d’Etudes sur la Civilisation Européenne (G.R.E.CE.) fondé en 1969 par Pierre Vial. Ainsi “ *le Club de l’Horloge renoue avec l’intérêt du G.R.E.C.E. pour les racines indo-européennes* ”[20]. L’objectif du G.R.E.C.E. “ *est d’établir une passerelle entre la recherche légitimée et les objectifs culturels et politiques d’une association (le G.R.E.C.E.) qui fonde sa vision du monde sur la perception raciale et génétique des sociétés humaines et proclame l’inégalité naturelle (…). La manipulation historique, archéologique et linguistique sur les Indo-européens offre un cas de figure du détournement des résultats de la recherche au profit d’un renouvellement culturel de la droite* ”[21].

Rapidement, de nombreux militants notoires d’extrême droite, sont recrutés à Lyon 3, comme Pierre Vial (fondateur du G.R.E.C.E.) en 1979, Bernard Lugan en 1983, Bernard Notin (membre du G.R.E.C.E.) et Jacques Marlaud (président du G.R.E.C.E.) en 1987. Ces recrutements semblent répondre plus à des critères politiques que scientifiques. Jacques Marlaud est recruté comme maître de conférences en information communication après avoir collaboré pendant 15 ans à la radio d’État

[17] Ivan Chiaverini et le Club de l’Horloge, *La démocratie locale, un pari pour la France*, Paris, éditions du Club de l’Horloge, imprimerie spéciale de l’université Lyon 3, 1987.

[18] Cercle Lyonnais du club de l’horloge, *Quelle université pour la France ? Guérir du socialisme,* colloque à Lyon 3 du 23 octobre 1983, Lyon, Université Jean Moulin, 1984

[19] Ivan Chiaverini et le Club de l’Horloge, *La démocratie locale, un pari pour la France*, Paris, éditions du Club de l’Horloge, imprimerie spéciale de l’université Lyon 3, 1987.

[20] Jean-Yves Camus, René Monzat, *Les droites nationales et radicales en France*, Lyon, P.U.L, 1992, p.353.

[21] Olivier Dumoulin, “ L’extrême droite en quête de légitimité universitaire ”, dans Jean-François Sirinelli, *Histoires des droites en France*, t.2, Paris, Gallimard, 1992, p.382.

de l'Afrique du Sud sous l'apartheid. Il y a rédigé une thèse de littérature sur le renouveau païen. Cette thèse a été publiée dans une collection d'extrême droite en 1986, et défend explicitement les théories de l'Institut des Etudes Indo-Européennes de Lyon 3[22]. Il obtient son poste en 1987 après une rencontre avec Jean Haudry à une réunion du Club de l'Horloge[23]. Jacques Marlaud avoue qu'il cite dans ses cours " des auteurs qui sont proches ou qui constituent les références du G.R.E.C.E.[24] ", des cours dont ses étudiants se sont plaints de la nullité[25].

Les débordements se multiplient. Si bien qu'en 1980 une pétition de 300 signatures d'étudiants et d'enseignants demande " *des explications publiques de l'administration quant à la possession ostentatoire des clefs par des groupes " musclés "* "[26]. Ces mêmes groupes musclés (G.U.D, P.F.N.[27]) vont prendre part aux violentes manifestations de la faculté de droit en 1983 contre la loi Savary[28]. En 1986 " *les nationalistes du C.L.A.N. (…) assuraient un service d'ordre musclé sous le regard bienveillant de la présidence* "[29]. C'est ce même groupuscule d'extrême droite qui fait interruption dans deux réunions de l'association Incidences à Lyon 3, l'année suivante. Le local de cette association culturelle est plastiqué, la croix celtique, emblème du C.L.A.N.[30], signe cette attaque ainsi que des inscriptions " *fac aux fachos français blanc* ". Le président de Lyon 3, Jacques Goudet, " *n'y voit rien d'anormal* ", " *les jeunes n'ont pas d'expérience et un rien les émeut* "[31]. Incidences est à nouveau agressée, par une vingtaine d'étudiants armés, en avril 1987, lors d'une conférence sur les objecteurs de conscience[32]. On compte plusieurs blessés. Les membres d'Incidences, qui ont reconnu plusieurs élus étudiants de la liste " Union Défense des Intérêts de Lyon III ", doivent faire intervenir les policiers dans le bureau du président

---

[22] Jacques Marlaud, *Le Renouveau païen dans la pensée française*, Livre club du labyrinthe, Paris, 1986, p.246.
[23] " Le vrai visage de l'extrême droite lyonnaise ", *Lyon Libération*, 28 mai 1990.
[24] " Le vrai visage de l'extrême droite lyonnaise ", *Lyon Libération*, 28 mai 1990.
[25] " A Lyon une université est devenue un bastion d'extrême droite ", *L'Evènement du jeudi*, 10 mai 1990.
[26] " L'administration refuse le dialogue ", *Le Progrès* 16 mai 1980.
[27] Groupe Union Défense, Parti des Forces Nouvelles.
[28] " Violentes manifestations étudiantes ", *Le Progrès*, 05 mai 1990/ Manifestation des étudiants en droit un degré de plus dans la violence ", *Lyon matin*, 12 mai 1983/ " Frisson Lyonnais ", *Libération*, 20 mai 1983.
[29] " Lyon III sort de son droit chemin ", *Lyon libération*, 28 novembre 1986.
[30] Comité Lyonnais d'Action Nationaliste.
[31] " Lyon III : l'extrême droite défend son bastion ", *Lyon Libération*, 11 février 1987.
[32] " Incidents à l'université Lyon III ", *Le Monde*, 16 avril 1987.

de Lyon 3, Jacques Goudet, pour que les agresseurs soient identifiés[33]. L'université ne porte pas plainte et refuse de voter une motion condamnant ces actes de violences[34].

II. L'Institut d'Etudes Indo-Européennes (1981-2001).

Le G.R.E.C.E., à travers la notion d'indo-européen, cherche à réhabiliter dans les années 1970 les théories des nazis sur les aryens. Cette réhabilitation passe par la revue *Élément* et *Nouvelle École*. Face à ces tentatives de réhabilitation la presse française réagit. Ainsi en 1979 plus de 500 articles ou émissions dans *Le Nouvel Observateur*, *Le Point*, *Libération*, *La Croix*, *Europe 1*, *France Inter*, dénoncent les activités du G.R.E.C.E. et notamment la récupération des indo-européens. Le 2 juin 1981, le conseil scientifique de Lyon 3 adopte les statuts d'un Institut d'études indo-européennes (I.E.I.E.). Les fondateurs sont Jean Haudry, Jean Varenne et Jean-Paul Allard, tous trois membres du G.R.E.C.E. Ils ont participé au colloque du G.R.E.C.E. sur les Indo-européens en 1975. Jean Varenne, membre du comité de rédaction de *Nouvelle École*, a publié un ouvrage *À la Découverte des indo-européens*, aux éditions Copernic fondées par Pierre Vial. Jean Haudry, également membre du comité de rédaction de *Nouvelle École*, a donné un cours public sur les indo-européens à Lyon 3 en 1978[35], et son premier *Que sais je ?* sur *L'indo-européen*, en 1980, a été dénoncé par des spécialistes[36]. C'est donc bien en connaissance de cause, derrière le " flou ", que Jacques Goudet et André Varinard votent la création de l'I.E.I.E.. Le philosophe François Dagognet se félicite de la création de celui-ci [37].

Cet institut a pour directeur Jean Haudry jusqu'en 1985 puis Jean-Paul Allard jusqu'en 1998. La quasi totalité des collaborateurs de cet institut sont des militants d'extrême droite de Lyon 3, comme Léon Thomas, Fernand Lafargue, Pierre Vial et Bruno Gollnisch qui est doyen de la faculté de langues dont dépend l'I.E.I.E. D'autres militants d'extrême droite collaborent à l'I.E.I.E. comme Jean-Claude Rivière, André Delaporte, Gilles Roques, Yvan Blot. Très peu sont spécialistes de la question, certains

---

[33] " Fâcheux retour de matraque pour le président de Lyon III ", *Lyon Libération* 16 avril 1987
[34] Conseil d'administration Lyon 3 du 23 juin 1987.
[35] *Jean Moulin information*, décembre 1978.
[36] Jean Louis Perpillou, *Bulletin de la société linguiste de Paris*, tome LXXVI, fasc. 2, 1981, p.113-114.
[37] Conseil scientifique de Lyon 3, 2 juin 1981.

ne sont même pas universitaires, comme Georges Pinault. Cet institut publie une revue, trimestrielle puis annuelle, la revue *Études indo-européennes* pour diffuser des articles qui, sous couvert des recherches de Dumézil, s'inspirent des théories nazies sur les aryens. Cette revue est éditée par l'imprimerie spéciale de Lyon 3, comme le stipule sa tranche[38]. L'avant-propos du premier numéro se termine par ces remerciements : " *La parution de cette revue n'aurait pas été possible sans l'appui de Jacques Goudet et la coopération des services administratifs et techniques de l'université Jean Moulin* "[39]. Jean-Paul Allard publie dans ce premier numéro un article, expurgé, qu'il avait déjà fait paraître dans une revue du G.R.E.C.E.[40]. Les numéros de cette revue sont relayés par la presse d'extrême droite[41]. L'université fait la publicité des activités " métapolitiques " de cet institut : semaines indo-européennes, cours publics…[42]. En 1981 Jean Haudry publie un *Que Sais Je?* sur *Les Indo-européens* où il mentionne sa qualité d'enseignant à Lyon 3. Dans cet ouvrage il ne s'intéresse plus à une langue mais à une " race ". Jean Haudry parle de Germains " *non souillés* ", " *purs de tout mélange* " aux " *yeux farouches et bleus, cheveux d'un blond ardent, grands …* ", et il cite Hans Günther, raciologue officiel du IIIe Reich[43].

Dès 1982, les spécialistes et la presse dénoncent les activités de ce centre de recherche. Bernard Sergent, spécialiste des indo-européens[44], décrit l'ouvrage de Jean Haudry dans les *Annales* : " *Ce livre est absurde. Et son absurdité vient de ce qu'il ne répond pas à une problématique d'ordre rationnel et scientifique, mais repose sur une idéologie politique contemporaine : c'est un ouvrage d'extrême droite. Il ressort de ce qu'on appelle au XXe siècle le fascisme* "[45]. Maurice Olender dénonce ces travaux

---

[38] *Etudes indo-européennes*, n°1, janvier 1982.
[39] Ibidem.
[40] Jean-Paul Allard, " La royauté wotanique des germains ", *Etudes et recherches,* n°4-5, 1977, p.41-70 et " La royauté wotanique des germains " *Etudes indo-européennes*, n°1, p.65-83.
[41] *Éléments*, n°40, hiver 1981-1982.
[42] " Un institut d'études indo-européennes à l'université Lyon III ", *Lyon matin,* 24 juin 1981 / " L'Institut d'études indo-européennes lance une nouvelle revue ", *Le Progrès*, 6 février 1982/ " manifestation régionale pas seulement universitaire, la semaine d'études indo-européennes à Lyon III ", *Le Journal*, 3 juillet 1982./ "Etudes indo-européennes : elles rayonnent à partir de Lyon ", *Le Journal*, 24 janvier 1984.
[43] Jean Haudry, *Les Indo-européens,* Paris, P.U.F., 1981, p.123.
[44] agrégé d'histoire, docteur en histoire ancienne et en archéologie, certifié d'anthropologie biologique, président de la société de mythologie française, directeur de recherche au C.N.R.S.
[45] Bernard Sergent, " Penser et mal penser les indo-européens. Note critique ", *Annales Economie, Société Civilisation*, 37e année, juillet-aout 1982, p.673.

dans *Le Nouvel Observateur*[46]. Selon Pierre André Taguieff[47], les dernières pages de cet ouvrage “ *constituent un traité de raciologie nordiciste* ”[48]. Malgré toutes les critiques, Lyon 3 refuse de condamner cet ouvrage, bien que le nom de Lyon 3 apparaisse sur la couverture, et ne s'oppose pas à ses deux rééditions (1985 et 1992) qui provoquent des scandales[49]. Cet ouvrage est présenté en vitrine à Lyon 3 jusque dans les années 1990.

L'université héberge cet institut dans ses locaux neufs, 18 rue Chevreul, lui fournit un demi poste de secrétaire[50], il reçoit du matériel informatique d'une valeur de 20 000 F. Surtout Lyon 3 verse chaque année des crédits de fonctionnement et de vacations. Ainsi, pour 1982, cet institut touche 20 000 F de crédits de fonctionnement et 6 000 F de vacations[51], alors que “ *selon les aveux de ses responsables, ce diplôme n'attire que peu d'étudiants* ”[52] (deux en 1998)[53]. Le président de Lyon 3, Gilles Guyot, déclara que l'I.E.I.E. “ *ne reçoit pas un franc de l'université* ”[54]. Le Conseil scientifique, avec Bruno Gollnisch et André Varinard, soutient l'I.E.I.E dans des demandes de subventions auprès du Conseil général et du Conseil régional[55].

Lors de l'affaire Notin, les critiques contre l'Institut d'études indo-européennes se renouvellent. Pierre Vidal-Naquet rappelle que le “ *caractère raciste* ” du I.E.I.E. est “ *archi connu* ”[56]. Pierre Vial déclare qu'il tient l'articulation entre le Front National et les études indo-européennes conduites à Lyon III pour fondamentale[57]. Le président de Lyon 3, Pierre Vialle, confie à François Piquet une enquête interne sur cet institut et le Centre d'Etudes Linguistes Jacques Goudet. Cette enquête conclue “ *qu'aucune anomalie n'a été relevée* ”[58]. Pourtant le rapport du Comité National

---

[46] Maurice Olender “ La Saga du monde indo-européen ”, *Le Nouvel Observateur*, n°902, 20 février 1982.
[47] philosophe, politologue, directeur de recherche au C.N.R.S.
[48] Pierre André Taguieff, “ La stratégie culturelle de la Nouvelle droite en France 1968 –1943 ”, *Vous avez dit fascismes*, Paris, Arnaud Monthalba, 1984, p.53.
[49] “ Du mauvais usage des indo-européens ”, *L'Histoire*, n° 159, octobre 1992, p.47-48.
[50] rapport Comité National d'Evaluation, Lyon 3, 1992, p.106.
[51] Conseil Scientifique Lyon 3, 26/10/1982. Même ordre de grandeur pour les autres années cf. Conseil scientifique Lyon 3, 02/10/1984, 26/101/1988, 11/04/1989, 12/06/1990.
[52] Rapport Comité National d'Evaluation, Lyon 3, 1992, p.106.
[53] Conclusions mission sur l'I.E.I.E, 31mai 1999.
[54]“ Levée de bouclier contre l'extrême droite ”, *Le Progrès*, 20/02/1998.
[55] Conseil scientifique Lyon 3, 12 juillet 1984.
[56] *Lyon-Libération*, 17/05/1990.
[57] “ Lyon III : plongée dans le bocal des cerveaux du F.N ”, *Lyon Libération*, 23 avril 1990.
[58] Conseil d'administration Lyon 3, 30 octobre 1990.

d'Évaluation remarque que les thèses développées par l'I.E.I.E. “ *ne laissent place ni à la contestation, ni au débat* ”[59].

À la rentrée 1997, plusieurs associations étudiantes (Hippocampe, U.E.J.F, U.N.E.F.-I.D.) demandent une réelle évaluation sur les travaux de cet institut et de l'Institut de Recherche sur les Identités Culturelles de l'Europe (I.R.I.C.E.). Dans le même temps, en octobre 1997, des inscriptions racistes sont taguées sur les murs de l'université : le président de Lyon 3, Gilles Guyot, ne porte pas plainte et refuse qu'une motion, condamnant ces inscriptions racistes, soit votée en conseil d'administration[60]. Pourtant le nouveau président de Lyon 3 déclare se porter partie civile dès qu'un acte répréhensible se présenterait[61]. A plusieurs reprise l'université Lyon 3 ne porte pas plainte. Le local de l'U.N.E.F-I.D. à l'I.E.P. est saccagé le 5 novembre[62]. Le Conseil scientifique de Lyon 3, le 2 décembre, vote une motion qui stipule que “ *les publications de ces centres n'ont fait l'objet, à ce jour, d'aucune critique* ”[63]. La question est soulevée à l'Assemblée nationale[64]. Le 14 janvier trois militantes d'Hippocampe reçoivent une grenade à plâtre, dans l'enceinte de l'université, lancée par un militant d'extrême droite[65]. Le local de l'U.N.E.F.-I.D., à Lyon 3, est saccagé le 13 février[66]. L'un de ses responsables est menacé de mort[67]. Le président de Lyon 3, Gilles Guyot, refuse une salle aux associations pour organiser une réunion d'information. Face à tout cela les associations occupent les bureaux de la présidence les 20 et 21 avril[68]. Le ministère de l'Éducation nationale décide d'une commission d'évaluation franco-européenne de l'I.E.I.E. Le doyen de la faculté de droit de Lyon 3, Charles Adrien Dana, déclare dans la presse que l'I.E.I.E “ *est réputé pour la qualité de ses recherches* ”[69]. L'université affiche cet interview sur tous les panneaux officiels. Jean-Paul Demoule, spécialiste des indo-européens[70], rappelle que

---

[59] Rapport Comité National d'Evaluation, Lyon 3, 1992, p.107.
[60] Conseil d'administration de Lyon 3, 28 octobre 1997.
[61] « Lyon III continue d'entretenir ses cerveaux F.N », Lyon Capitale, 5 novembre 1997.
[62] “ Saccage à l'institut d'études politiques ”, *Le Progrès*, 6 novembre 1997.
[63] « Lyon III : le conseil scientifique prend position » , *Le Progrès*, 3 décembre 1997.
[64] Journal Officiel, compte rendu des débats de l'Assemblée nationale du 9 décembre 1997.
[65] “ Université Lyon III : un élève explosif ”, *Le Progrès*, 29 janvier 1998..
[66] “ Lyon III le local de l'U.N.E.F-I.D. est saccagé ”, *Le Progrès*, 17 février
[67] “ L'extrême droite fait parler la violence ”, *Lyon capitale*, 25 février 1998.
[68] “ Extrême droite à Lyon III : des étudiants occupent la présidence ”, *Le Progrès*, 21 avril 1998.
[69] *Lyon mag*, n°7, mai 1998.
[70] Directeur de recherches au C.N.R.S., professeur à l'université d'archéologie, Paris I Sorbonne.

l’objectif de ces recherches est clair : “ *démontrer qu’il y a des races supérieures et inférieures* ”[71]. Un étudiant d’extrême droite tente d’incendier la porte du domicile personnel d’enseignants membres de l’association René Cassin[72].

À la rentrée d’octobre 1998, Jean-Paul Allard annonce que cet institut s’autodissout en raison “ *du départ à la retraite de plusieurs collaborateurs* ” et se transforme en association loi 1901[73]. L’administration de Lyon 3 enregistre cette auto-dissolution sans aucune autre formalité. La dissolution de ce centre n’est pas actée par un vote, comme elle aurait du l’être. Jean-Paul Allard rejoint le Centre d’Etudes Linguistiques Jacques Goudet. La commission rend publiques ses conclusions en juin 1999 : l’I.E.I.E “ *n’est pas une équipe de recherche* ”, son dossier est “ *irrecevable* ” et “ *rappelle à l’université Lyon 3 que l’Institut d’Etudes Indo-Européennes n’a pas sa place dans ses murs* ”[74]. Après cet avis, pour le président de Lyon 3 Gilles Guyot, on ne peut accuser “ *ceux qui en font partie d’avoir dérivé de quelque manière que ce soit* ”[75].

Entre temps, en décembre 1998, Lyon 3 accorde l’éméritat à Jean Haudry, fondateur et directeur de l’I.E.I.E[76], promotion qui lui permet encore aujourd’hui d’encadrer des recherches et de percevoir des revenus. L’université accorde l’éméritat alors que le nom de Lyon 3 est encore associé à une conférence de Jean Haudry sur “ les indo-européens ” pour la mairie de Vitrolles, dirigée par Bruno Mégret (Jean Haudry devient candidat M.N.R.), quelques mois plus tôt[77]. Le président de Lyon 3, Gilles Guyot, à propos de cette promotion déclare “ *qu’elle est automatique pour que ses étudiants puissent finir leur thèse* ”[78]. Rappelons que l’éméritat n’est pas automatique puisqu’il “ *est remis par décision du conseil d’administration sur proposition du conseil scientifique siégeant en formation restreinte* ”[79]. Rappelons aussi que Jean Haudry n’encadrait plus de thèses[80]. Jean Varenne et Léon Thomas,

[71] *Lyon mag*, n°70, juin 1998.
[72] “ Lyon III : un étudiant écroué pour intimidation ”, *Le Progrès*, 11 juin 1998.
[73] Conseil scientifique, 6 octobre1998.
[74] Conclusions de l’expertise de l’ I.E.I.E, juin 1999.
[75] Conseil d’administration Lyon 3, 6 mars 2001, p.11.
[76] Conseil d’administration Lyon 3, 11 décembre 1998.
[77] “ La municipalité de Vitrolles finance l’idéologie néo-fasciste ”, *La Marseillaise*, 7 mai 1998.
[78] Gilles Guyot dans l’émission Vis à vis, diffusée sur Télévision Lyon Métropole le 20 juin 2001.
[79] Article 58, chapitre IV du décret du 6 juin 1984 sur l’éméritat.
[80] Fichier central des thèses, Nanterre.

collaborateurs de l'I.E.I.E., avaient déjà reçu l'éméritat dans des conditions semblables[81]. Le 14 mars 1999 est créée la Société Internationale des Études Indo-Européennes. Le président est Jean-Paul Allard, Jean Haudry et Isabelle Rozet Grazioli sont membres du bureau. Cette association d'extrême droite continue de publier la revue *Études indo-européennes*. Isabelle Rozet Grazioli, ancienne étudiante de Jean-Paul Allard, a rédigé une thèse sur Ernst Jünger, pilier de la révolution conservatrice allemande et référence de la Nouvelle Droite. Elle renvoie dans celle-ci aux travaux sur les indo-européens[82]. Elle écrit d'ailleurs des articles sur Ernst Jünger dans des revues d'extrême droite, comme *Enquête sur l'histoire*[83] auxquelles collaborent Jean-Paul Allard, Pierre Vial et Bernard Lugan. En plus d'être membre de la Société Internationale des Etudes Indo-européennes, elle a été collaboratrice de l'I.R.I.C.E., notamment pour le colloque *Littérature et politique* en 1996 avec François Piquet et Jean-Paul Allard. Elle s'appuie, dans sa contribution à ce colloque, sur le penseur fasciste Julius Evola. C'est donc en connaissance de cause qu'Isabelle Rozet Grazioli est recrutée, le 15 mai 2000, par le premier vice-président de Lyon 3, François Piquet[84].

Notons que Jean Haudry lors de ce colloque *Littérature et Politique* à Lyon 3, reprend la thèse nazie de l'origine nordique des indo-européens[85]. Jean Haudry publie, en même temps, exactement le même article, sous un autre titre, dans une revue d'extrême droite[86]. De plus les actes de ce colloque, comme le précédent colloque de l'I.R.I.C.E à Lyon 3, *Élite et noblesse en Europe*[87], auquel participe Jacques Goudet[88], qui développe les mêmes thèses, sont imprimés à Lyon 3, et sont publiés avec le financement du Conseil scientifique de Lyon 3. Ainsi le conseil scientifique, sous la

---

[81] Conseil scientifique de Lyon 3, 12 juin 1990.

[82] Isabelle Rozet, *Ernst Jünger. Sentinelle entre mythe et histoire*, Nancy, Université Nancy 2, thèse pour le nouveau doctorat d'études germaniques, 1992, p.191.

[83] Isabelle Rozet, " Ernst Jünger, un destin allemand ", *Enquête sur l'histoire* n°20, 1997. voir aussi " Le Mythe comme enjeu : la revue Antaios de Jünger et l'Eliade ", *Antaios* 2 , équinoxe d'automne 1993, et *Antoias* décembre 1997 repris dans *Terre et Peuple*, n°16, septembre 1998.

[84] Procès verbal de nomination d'Isabelle Rozet Grazioli, 15 mai 2000.

[85] Jean Haudry " L'entrée du politique dans la tradition indo-européenne ", *Littérature et politique*, Lyon, Lyon 3, 1996, pp.106-107

[86] Jean Haudry " Chronologie de la tradition indo-européenne ", *Nouvelle Ecole*, n°49, décembre 1996, pp.127-131.

[87] Jean-Paul Allard, *Elite et Noblesse en Europe,* Lyon, Lyon 3, 1995.

[88] Jacques Goudet, " La fierté nobiliaire de Dante et la culture italienne ", *Elite et Noblesse,* Lyon, Université Lyon 3, 1995, pp.129-151.

présidence d'Henri Roland, verse 7 741 F pour *Élite et noblesse en Europe*[89]. Les actes de ce colloque sont relayés par la presse d'extrême droite[90]. Soulignons que ces subventions sont allouées alors que François Piquet est directeur de l'I.R.I.C.E et vice-président chargé de la recherche. L'I.R.I.C.E. se dissout en 2001 et est remplacé par le C.L.O.E. (Centre pour les Cultures et Langues Occidentales d'Europe).

En avril 2001, le commissaire du gouvernement auprès de la Chambre des comptes effectue un signalement au procureur de la République. Il signale la double tentative de faire régler une facture d'impression de la revue *Études indo-européennes,* au profit de l'association Société Internationale des Études Indo-Européennes de Jean-Paul Allard, par l'université. Cette double tentative, concernant une somme de 29 733,11 F, a été faite par le secrétaire général, Claude Marsot, au nom du président Gilles Guyot, en décembre 2000, pour une " *impression d'ouvrages destinés à être remis en cadeaux aux personnalités et partenaires en visite à l'université* ". Cette double tentative a lieu au moment où le président de Lyon 3, Gilles Guyot, refuse de saisir la section disciplinaire contre Jean-Paul Allard. Le commissaire note : " *il y a bien eu volonté délibérée de faire régler cette dépense par l'université en lieu et place de la Société internationale des études indo-européennes. Interrogé sur ce point, lors de l'entretien final avec le rapporteur, le président de l'université a indiqué avoir été informé très récemment de cette demande de règlement. Cette affirmation est peu crédible, en effet, d'une part le mandat a été émis par le service de la présidence, d'autre part les allégations sur le certificat administratif, visant à induire en erreur le comptable, ont été rédigées en son nom par le secrétaire général* "[91]. Le numéro incriminé de cette revue portait toujours comme adresse celle de l'université Lyon 3 et avait été relayé par la presse d'extrême droite[92].

Si le parquet a refusé d'instruire cela reste pour le président de Lyon 3, Gilles Guyot, " *une maladresse pas totalement infondée* "[93]dont il a " *bloqué le paiement* "[94]. L'agent comptable a toutefois rappelé que le président " *ne lui avait jamais demandé*

---

[89] Conseil scientifique Lyon 3, 24 janvier 1995.
[90] *Nouvelles de synergies européennes*, n°14, septembre, octobre 1995.
[91] Lettre du Commissaire du gouvernement près de la Chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Lyon, 5 avril 2001.
[92] *Faits et documents,* n°10, octobre 2000, p.10.
[93] " Lyon 3, un casus Belli de plus ", *Le Progrès*, 26 juin 2001.
[94] " Fausses confidences autour du négationnisme ", *Lyon Figaro,* 27 juin 2001.

de ne pas payer "[95]. La seule réaction du président de Lyon 3 est de porter plainte pour diffamation, comme Bernard Lugan et Jean-Paul Allard, contre les associations étudiantes et les journaux qui dénoncent ces dysfonctionnements. Dans le même temps il qualifie Hippocampe, l'U.E.J.F, l'U.N.E.F. et la Ligue des droits de l'Homme " *de groupuscule de quelques individus intolérants et sectaires* "[96]. Enfin, en février 2002, le président de Lyon 3, Gilles Guyot propose de voter en conseil d'administration un tarif pour vendre un ouvrage de Jean Haudry, publié par le Centre d'Études Linguistes Jacques Goudet, sans en préciser le contenu[97], alors que cet ouvrage est déjà relayé par la presse d'extrême droite[98].

III. Les affaires Jean-Paul Allard (1985-2001).

Le 15 juin 1985 à l'université de Nantes, Henri Roques présente une thèse d'université en lettres sur *Les confessions de Kurt Gerstein. Édition critique*. Sous couvert de critique littéraire, cette thèse vise à discréditer le témoignage du S.S Kurt Gerstein sur les camps d'extermination. Henri Roques est un ingénieur agronome à la retraite, militant d'extrême droite, ancien secrétaire de la Phalange française. Jacques Rougeot, professeur de littérature à Paris IV, responsable de l'U.N.I., qui était le premier directeur de thèse d'Henri Roques, s'était récusé devant le caractère négationniste de la thèse. Jean-Claude Rivière, professeur de provençal à Nantes, fondateur du G.R.E.C.E., et collaborateur de l'I.E.I.E., accepte de former un jury pour cette thèse. Le jury est formé, malgré le caractère négationniste de la thèse, en dépit du fait qu'Henri Roques ne présente pas les diplômes nécessaires et que les délais ne soient pas respectés. " *Monsieur Roques m'a parlé de Messieurs Allard et Zind. Je connaissais M. Allard* "[99]. Un jury de complaisance est donc composé avec Jean-Paul Allard, professeur d'allemand médiéval à Lyon 3, et Pierre Zind, professeur associé en sciences de l'éducation à Lyon 2, pour une thèse d'allemand contemporain.

---

[95] Conseil d'administration de Lyon 3, 26 juin 2001, p.17.
[96] Communiqué de presse du président de Lyon 3, Gilles Guyot, envoyé à tous les enseignants de Lyon 3 par courrier électronique, et repris dans *Le Monde*, 13 juin 2001.
[97] Conseil d'administration de Lyon 3, 26 février 2002.
[98] *Faits et documents*, n°125, 1 février 2002.
[99] Enquête administrative du recteur de Nantes pour le Ministre de l'Education, 30juin 1986 p.11.

La soutenance se passe devant une trentaine de personnes dont Pierre Guillaume, éditeur négationniste, Robert Faurisson, négationniste qui, comme Paul Rassinier, a aidé Henri Roques dans sa thèse, et Gilles Roques, son fils, collaborateur de l' I.E.I.E. La soutenance est enregistrée à la demande d'Henri Roques et a été largement diffusée. Les chambres à gaz y sont qualifiées de " *magiques* ". Jean-Paul Allard, qui est président de jury, trouve " *cocasse* " la description des tas de chaussures et souhaite " *les mettre sous le nez de tous ceux qui croient (…) à de telles choses* ". Jean-Paul Allard trouve la thèse " *bonne, excellente même* " et " *la conseillera à ses étudiants* ". Il lui décerne la mention très bien. La signature d'un membre du jury, Thierry Buron, assistant d'histoire, qui est absent, est imitée. Rapidement cette thèse est diffusée par les milieux négationnistes, le scandale éclate. Le 31 mai, des spécialistes de la Seconde Guerre mondiale (François Bédarida, Jean Pierre Azéma, Georges Wellers) se penchent sur la thèse Roques et la déclarent " nulle ". *Le Monde* parle de " *trois heures de propagande nazie dans l'Université* "[100]. Le 30 juin 1986, le recteur de Nantes rend un rapport qui reprend toutes les irrégularités (délais non respectés, soutenance cachée, fausse signature…)[101]. Le ministre de l'Éducation, Alain Devaquet, annule la thèse le 4 juillet 1986, pour vice de forme. Le 13 septembre 1987, Jean-Marie Le Pen parle du " détail " que constituent selon lui les chambres à gaz dans l'histoire alors que Jean-Paul Allard fait partie de son comité de soutien pour les élections présidentielles de 1988.

Jean-Claude Rivière est sanctionné à l'université de Nantes. Après avoir été suspendu pendant un an, il est affecté au Centre National d'Éducation à Distance, comme Faurisson l'avait été à Lyon 2. Le président de Lyon 2 condamne sans appel la thèse de Nantes, et ne renouvelle pas le contrat de Pierre Zind[102]. Le président de Lyon 3, Jacques Goudet, refuse de condamner la thèse et déclare : " *Je n'ai pas à me prononcer, le jury est souverain. J'enregistre le résultat* "[103]. Les présidents successifs de Lyon 3 refusent toujours de condamner, même verbalement, Jean-Paul Allard. Celui-ci continue de diriger l'I.E.I.E. En 1990 lors de l'affaire Notin, Jean-Paul Allard

---

[100] " Un jury et un public complices ", *Le Monde*, 26 juin 1986.
[101] Enquête administrative du recteur de Nantes pour le Ministre de l'Education, 30/06/1986.
[102] Michel Cusin, déclaration faite au colloque des anciens de Dachau, 6 juin 1986.
[103] « Le jury de la honte », *Le Monde*, 28 mai 1986.

oblige, par des pressions, les étudiants de première année d'allemand à suivre des cours d'afrikaans, la langue officielle des blancs d'Afrique du Sud[104].

Gilles Guyot se réfugie derrière “ *la liberté de parole des universitaires qui est inscrite dans la loi* ”[105] pour rejeter la demande des associations étudiantes de saisir la section disciplinaire, en décembre 2000, au motif que l'université de Nantes est seule compétente et “ *qu'aucun manquement (de Jean-Paul Allard) n'a jamais été constaté ni porté à notre connaissance par qui que ce soit, individu ou association* ”[106]. Pourtant le ministre de l'Éducation lui répond qu'il “ *est frappé dans ce dossier de l'incapacité d'un certain nombre de responsables à dire les choses simplement. Les thèses défendues par M. Allard doivent être condamnées. Et il ne saurait s'agir d'une condamnation générale du négationnisme comme si M. Allard n'était pas concerné.* ”[107] Si la loi sur le statut des enseignants chercheurs leur confère “ *une pleine indépendance, et une totale liberté d'expression dans l'exercice de leur fonction* ”, c'est à condition de respecter “ *les principes de tolérance et d'objectivité* ”[108]. C'est ce que rappelait le Comité National d'Évaluation sur Lyon 3[109]. D'ailleurs Bernard Notin a été sanctionné par la section disciplinaire de Lyon 3 pour article, et non dans le cadre de ses cours, publié à Bordeaux. Enfin, le conseil d'État a notifié que “ *les fonctionnaires qui appartiennent à un corps de personnel enseignant de l'enseignement supérieur relèvent de la section disciplinaire du Conseil de l'université (…) auquel l'emploi budgétaire qu'ils occupent est affecté* ” (C.E. 28/09/1998 arrêt Notin).

Après la thèse de Nantes et la réédition du *Que sais je ?* de Jean Haudry, la thèse antisémite d'Abddelhamid Bdioui est soutenue à Lyon 3 en 1985, sur convocation de Jacques Goudet et sous la présidence de Bernard Lugan. Jean Haudry prend la direction du Centre d'Études Linguistiques dont le bureau est orné de trois tulipes : une pour la race aryenne, une rouge pour l'Eglise, une noire pour le peuple[110].

---

[104] “ Nouvelle affaire à Lyon 3, l'Afrikaans tente une infiltration ”, *Lyon Figaro*, 27 juillet 1990.
[105] Gilles Guyot, “ Les négationnistes : comme un poison dans les universités lyonnaises ”, émission Interception, diffusée sur France Inter le 28 janvier 2001.
[106] Lettre du président de Lyon 3, Gilles Guyot à l'association Hippocampe, 7 janvier 2001.
[107] Lettre de Jack Lang, ministre de l'Education, à Gilles Guyot, président de l'université Lyon 3, 9 mai 2001.
[108] Loi du 26 janvier 1984, article 57.
[109] Rapport CNE sur Lyon 3 de 1992, p.158.
[110] “ Lyon III à l'heure de la révision déchirante ”, *Lyon Libération*, 14 mai 1990.

Le mois suivant, en novembre 1985, se tient dans les locaux de Lyon 3 le meeting fondateur du groupuscule d'extrême droite Troisième voie, sur le thème anti-immigré " Bon voyage mon pote ". Est organisée, en avril 1986, une journée " d'amitié française " des Comités chrétiens solidarité du catholique intégriste Bernard Antony[111]. À la rentrée 1987 Jacques Goudet abandonne la présidence de Lyon 3, Gérard Pico démissionne de son poste de secrétaire général et Gilles Guyot se retire de la vice-présidence. Pierre Vial, qui accepte l'idée d'un réseau amical efficace dans l'implantation de l'extrême droite à Lyon 3, saluera " *l'intelligente direction de l'université par Jacques Goudet* "[112]. Le système Goudet s'est maintenu en toute illégalité car, en refusant d'appliquer la loi Savary, il n'y avait pas eu d'élections à Lyon 3 depuis 1984. Jacques Goudet part avec l'éméritat et l'honorariat[113]. En 1988 Raymond Barre lui remet la légion d'honneur, accordée par le gouvernement Chirac[114].

La liste unique règne toujours chez les enseignants, l'élection de Pierre Vialle à la présidence de Lyon 3 est faite de façon irrégulière[115], les débordements d'extrême droite continuent. Le 21 octobre 1987, lors d'une rencontre organisée avec le journal *Politis*, le C.L.A.N. interrompt violemment la rencontre avec des fumigènes. Pierre Vialle déclare : " *quelques boules puantes ne sont pas des atteintes intolérables à la liberté d'expression …* "[116]. Le 25 octobre 1989, Pierre Vialle prend un arrêté qui interdit de tracter à l'université Lyon 3, en contradiction avec la loi de 1984. Cet arrêté, unique dans l'Université française, est toujours en vigueur[117]. En novembre 1987, l'I.E.I.E. organise un colloque sur " *Dumézil et l'Eliade* " avec la secte d'extrême droite Nouvelle Acropole, au musée Guimet[118]. La même année, les membres de l'I.E.I.E créent une nouvelle collection publiée par Les Belles Lettres et Arché, une maison d'édition italienne d'extrême droite, où ils mentionnent leur

[111] " Lyon III, le fief ", *Politis*, n°98, 29mars 1990, p.26.
[112] " Lyon III : plongée dans le bocal des cerveaux du FN ", *Lyon Libération*, 23 avril 1990.
[113] Conseil d'administration Lyon 3, 30 septembre 1987.
[114] Claude Burgelin, " Lyon capitale du négationnisme ", *Esprit*, septembre 1990.
[115] " Le président de Lyon III destitué par les juges ", *Lyon Libération*, 4 mai 1988.
[116] " Incidents à Lyon 3 ", *Lyon Libération*, 22 octobre 1987.
[117] « Lyon III un liberté d'expression sélective », *Lyon capitale*, 24 octobre 2001.
[118] " Les aryens, la secte et… le recteur ", *Article 31*, n°5, février 1988, p.4.

rattachement à Lyon 3[119]. Une trentaine de militants d'extrême droite interrompt de nouveau une conférence à Lyon 3, le 20 avril 1989, sans que l'université ne porte plainte. Colette Demaizière, " *le bras droit et l'éminence grise de Jacques Goudet* "[120] devient doyen de la faculté de lettres et civilisation. Gilles Guyot redevient vice-président de 1988 à 1993 bien qu'il soit nommé professeur à l'I.U.T. de Saint-Denis. " *Est-ce que cette place disproportionnée ne révélerait pas le poids politique que Gilles Guyot a toujours à Lyon III ?* " [121].

Les 19 et 20 mai 1989 se tient dans les locaux de Lyon 3 un colloque intitulé *Révolution contre Révolution* sous la direction de Bernard Demotz et Jean Haudry. Selon Bernard Demotz il existe " *deux camps celui des droits de l'Homme (sans Dieu) d'un côté, celui des droits de Dieu (et donc de l'homme) de l'autre* ". Jean Haudry qualifie les Droits de l'Homme " *d'imposture du monde moderne* "[122]. Ce colloque réunit tous les enseignants d'extrême droite de Lyon 3 : Pierre Vial, Bernard Notin, Jaques Marlaud, Jean-Paul Allard, alors qu'aucun n'est spécialiste de la question. Notons que Brigitte Horiot et François Piquet participent à ce colloque. Dans sa contribution, celui-ci parle de " *Révolution iconoclaste perverse et athée* "[123]. Les actes du colloque sont publiés dans une maison d'édition d'extrême droite, les éditions Porte Glaive, " *avec le concours de Lyon 3* ", comme le précise l'éditeur. Le Conseil scientifique, sous la présidence de Pierre Vialle, verse en effet 15 000 F pour cette publication[124]. Le Comité National d'Évaluation relève, à propos de ce colloque, que " *le problème réside dans l'affichage d'une intention idéologiquement marquée sous l'intitulé d'un centre de recherche scientifique avec le concours d'une université* "[125]. Gilles Guyot est élu nouveau président de Lyon 3 le 1er juillet 1997 alors qu'il ne se présente que le jour même. Après avoir déclaré à propos de l'extrême droite " *que la*

---

[119] Jean-Paul Allard, *L'initiation royale d'Erec, le chevalier*, Milano/Paris, Arché/Les Belles Lettres, 1987/ Jean Haudry, *La religion cosmique des indo-européens*, Milan/Paris, Arche/Les Belles Lettres, 1987.
[120] *Le Monde*, 30 septembre 1987.
[121] " Un vice président au-dessus de tout soupçon ?", *Série brune*, n°2/3, été 1991, p.10.
[122] Jean Haudry, *Révolution contre Révolution*, acte du colloque Lyon 1989, Paris édition du Porte Glaive, 1990, p.9.
[123] François Piquet, " Burke notre contemporain ", *Révolution contre Révolution*, Paris, éditions du Porte Glaive, 1990, pp.241-252.
[124] Conseil scientifique Lyon 3, 13 juin 1989.
[125] Rapport CNE, Lyon 3 , 1992, p.86.

maison n'est plus ce qu'elle était "[126], a été de proposer François Piquet comme premier vice-président[127]. En 1989 le Front National rend public son " Conseil scientifique " : sur 29 universitaires, l'université Lyon 3 en héberge le plus avec Pierre Vial, Bruno Gollnisch, Jean Haudry, Jean Varenne et Bernard Notin[128]. Pour Gilles Guyot il n'y a pas plus d'enseignants d'extrême droite à Lyon 3 qu'ailleurs[129].

IV. Les affaires Bernard Notin, Jean Plantin (1990-2001).

En janvier 1990 paraît dans la revue *Économie et sociétés*, un article de Bernard Notin, maître de conférence à l'Institut d'Administration des Entreprises (I.A.E.) de Lyon 3, intitulé " Le rôle des médiats (sic) dans la vassalisation nationale : omnipotence ou impuissance ? ". Cet article se révèle négationniste, raciste et antisémite. Bernard Notin, sous couvert d'un habillage scientifique, reprend les thèses d'extrême droite de la manipulation des médias, notamment sur la question des chambres à gaz (il fait référence à un ouvrage négationniste de Serge Thion). Selon lui " *le thème, historique, des chambres à gaz est très révélateur de ce procès. Les preuves proposées pour en démontrer l'existence évoluent au gré des circonstances et des époques mais s'extraient d'une boîte à malice comprenant trois tiroirs. Tout en bas la visite des locaux (peu crédibles). Au milieu l'affirmation des vainqueurs (elles ont existé). En haut les on-dit (l'histoire de l'homme qui a vu l'homme qui a vu l'homme qui…). Au total on en postule l'existence, et qu'importe la réalité de cette réalité. On reconnaîtra le fondement de toute tyrannie* "[130]. Plus loin il s'interroge sur " *…Comment éliminer par exemple, les réactions de citoyen face à la colonisation de peuplement que d'aucun cherche à imposer* ". Il stigmatise " *la coterie judaïque* "[131].

Bernard Notin n'est pas un inconnu : il est membre du G.R.E.C.E., du comité de rédaction de *Nouvelle École*, il devient membre du conseil scientifique du Front National. Bernard Notin a été recruté à Lyon 3 en 1987 par Gilles Guyot, alors vice-

---

[126] Gilles Guyot, *Lyon capital*, 9 juillet 1997.
[127] Conseil d'administration Lyon 3, 23 septembre 1997.
[128] " Le Front National à l'assaut des facs ", *L'Étudiant*, n°108, mai 1990.
[129] « Lyon 3 a mal a son image », *Lyon capitale*, 28 février 2001.
[130] Bernard Notin, " Le rôle des médiats dans la vassalisation nationale : omnipotence ou impuissance ? ", *Économie et Sociétés*, août 1989, p.121.
[131] idem p.123

président, et Colette Demaizière[132]. Dès 1987 il siège au Conseil scientifique de Lyon 3. Outre sa participation au colloque *Révolution contre Révolution*, il avait fondé une Association pour un Renouveau Culturel Étudiant (AURORE) le 6 juin 1988. Cette association d'étudiants et d'enseignants d'extrême droite, dont le siège est à Lyon 3, organise des conférences dans l'université avec force publicité. Ainsi l'AURORE organise une conférence payante avec le militant néo-nazi Goulven Pennaod, le 8 mars 1990, alors que le scandale de l'article de Bernard Notin a éclaté depuis deux mois. L'AURORE organise une dernière conférence en mai 1990, sur le Bateau Blanc, en face de Lyon 3, avec Alain de Benoist, apôtre de la Nouvelle droite, et avec le soutien de la Librairie de France parrainée par Pierre Vial et Bruno Gollnisch.

La revue *Économie et société* est une revue scientifique, qui dépend de l'Institut des Sciences Économiques Appliquées (I.S.M.E.A.) de Bordeaux, revue subventionnée par le C.N.R.S. Celle-ci condamne tout de suite " *cet article raciste, révisionniste et ascientifique* " et demande de le retirer des exemplaires disponibles[133]. Le C.N.R.S. suspend immédiatement sa subvention. Dans le même temps le directeur de la revue, Gérard Desdanne de Bernis, s'associe avec le M.R.A.P. pour porter plainte contre Bernard Notin qui a substitué ce texte à sa communication originale[134]. L'université Lyon 3 ne se joint pas à cette démarche. *Le Monde* se fait l'écho du scandale[135]. Le conseil municipal de Lyon vote une motion à l'unanimité qui condamne cette dérive négationniste[136]. Sous la pression médiatique le président de Lyon 3 ne se contente que d'une déclaration de principe, dans laquelle Bernard Notin n'est pas cité, le 6 février 1990. Le nouveau maire de Lyon, Michel Noir, fait savoir par l'intermédiaire de sa représentante au Conseil d'administration de Lyon 3, Mme Desbazeille, le 19 février, que cette déclaration n'est pas suffisante. Lyon 3 se borne à voter en Conseil d'administration la déclaration de principe de Pierre Vialle. Le même jour Michel Noir refuse de nommer, en conseil municipal, un représentant de la mairie pour l'I.A.E. " *tant que le conseil de l'université n'aura pas fait connaître son attitude vis-à-vis des agissements de M. Notin* ". Il écrit au ministre de l'Éducation nationale,

[132] Commission de spécialistes de sciences économiques Lyon 3, 18 septembre 1987.
[133] communiqué, I.S.M.E.A, 26 janvier 1990.
[134] " Révisionnisme : remue ménage à Lyon III ", *Lyon Matin*, 8 février 1990.
[135] *Le Monde*, 28-29 janvier 1990, p.9.
[136] " Lyon III : Bernard Notin persiste et signe ", *Lyon matin*, 3 mars 1990.

pour “ *étudier la possibilité de prendre des mesures disciplinaire à l’encontre de M. Notin* ”. Il faut que l’U.E.J.F. interrompe le cours de Bernard Notin par une conférence sur la mémoire avec la déportée Simone Lagrange le 1er mars, conférence relayée par le discours de Michel Noir le lendemain lors d’une remise de diplôme à l’I.A.E.[137], pour que la faculté de droit vote, à onze voix contre neuf, la suspension des cours complémentaires de Bernard Notin, et que celui-ci quitte le Conseil scientifique de Lyon 3. Il faut l’intervention de la mairie et du cardinal Decourtray pour que l’U.E.J.F. puisse organiser une conférence sur la négationnisme avec les historiens Marc Knobel et Jean-Claude Pressac, le 23 avril[138]. Lors de son second discours de maire, pendant la journée de la déportation du 29 avril, devant la presse, Michel Noir déclare “ *qu’il ne faut rien laisser passer* ” et qu’il “ *est hors de question que nous donnions des nouveaux locaux à l’université Jean Moulin, si des Notin et consorts continuent de sévir dans les locaux* ”[139].

Cette déclaration, dans laquelle Michel Noir dénonce de façon nominative les dérives de Bernard Notin mais aussi d’autres, fait grand bruit. Le 2 mai, le président de Lyon 3, Pierre Vialle, déclare en conférence de presse qu’il “ *a cru comprendre qu’il (lui) était demandé quelque chose qui n’est pas en (son) pouvoir* ” arguant qu’il ne peut sanctionner un enseignant qui est fonctionnaire[140]. Le ministre de l’Éducation doit rappeler, le 6 mai, que l’État ne peut qu’appliquer les sanctions décidées par la section disciplinaire de l’université, qui ne peut être saisie que par le président de l’université[141]. Le bureau de l’université, composé de Gilles Guyot, Colette Demaizière, François Piquet et Pierre Vialle qui se réunit le 9 mai, décide de ne pas saisir la section disciplinaire, malgré le caractère raciste et négationniste de l’article de Bernard Notin, car il relèverait d’un délit d’opinion[142]. Pierre Vialle déclare en conférence de presse, le 10 mai 1990, ne pas avoir de motifs suffisants pour saisir la section disciplinaire, mais annonce toutefois la tenue d’un conseil d’administration exceptionnel. Le ministre de l’Éducation convoque le président de Lyon 3[143]. Le 15

---

[137] “ Michel Noir réitère sa réprobation ”, *Le Progrès*, 5 mars 1990.
[138] “ les anti-négationniste prennent la parole à Lyon 3 ”, *Lyon Libération*, 2’ avril 1990.
[139] “ Révisionnisme Michel Noir joue la résistance ”, *Lyon libération*, 2 mai 1990.
[140] “ Lyon III : plaide non coupable ”, *Lyon Figaro*, 3 mai 1990.
[141] “ Affaire Notin : Jospin rappelle le règlement ”, *Lyon Libération*, 7 mai 1990.
[142] Réunion du bureau de l’université Lyon 3, 9 mai 1990.
[143] “ Vialle et Niveau au rapport chez Jospin ”, *Lyon Libération*, 11 mai 1990.

mai, lors de ce Conseil d'administration de Lyon 3 le recteur vient, en personne, " supplier " Lyon 3, au nom du ministre de l'Éducation, de saisir la section disciplinaire pour que le nécessaire soit enfin fait[144]. Le Conseil d'administration rappelle enfin qu'il est " *évident qu'un universitaire a des obligations particulières de rigueur scientifique lorsqu'il s'exprime en cours, devant des étudiants, ou lorsqu'un texte paraît sous son nom, avec l'indication de ses fonctions dans l'établissement où il travaille* ". La section disciplinaire a été convoqué malgré les arguments que Bernard Notin est fonctionnaire dépendant du ministère, qu'aucun manquement n'ait été constaté dans ses cours et que son article ait été publié en dehors de Lyon 3. Pourtant ce sont ces mêmes arguments que le président de Lyon 3, Gilles Guyot, reprendra pour refuser de saisir la section disciplinaire à l'encontre de Jean-Paul Allard.

La section disciplinaire, après la publication de la *Revue d'histoire révisionniste* de Roques (15 mai 1990), les profanations du cimetière juif de Carpentras (13 juin 1990), le vote de la loi Gayssot (29 juin 1990), et la condamnation de Notin par le tribunal de grande instance de Paris à 20 000 F d'amende suite à la plainte du M.R.A.P., décide de la suspension d'un an de Bernard Notin[145]. Cette suspension qui permet à Bernard Notin de garder la moitié de son salaire, soit encore près de 9 000 F, alors que la section disciplinaire aurait pu décider de la révocation définitive de Notin de la fonction publique, semble légère[146]. Surtout, la section disciplinaire oublie de prendre en compte la déposition de Michel Cusin président de Lyon 2. La décision est annulée par le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (C.N.E.S.E.R.), pour vice de forme, à la demande de Bernard Notin[147]. Lyon 3 ne rend pas public l'ensemble de l'arrêté du C.N.E.S.E.R. qui rappelle que " *Bernard Notin relève bien de la section disciplinaire du conseil d'administration de Lyon 3* " et que " *l'indépendance des enseignants chercheurs et leur entière liberté d'expression (…) est sous réserve des principes de tolérance et d'objectivité* "[148]. Lyon 3 commue la sanction de Notin en deux années de gel de son avancement. L'I.A.E, présidé par

[144] " Affaires des enseignants révisionnistes et néo-nazis de Lyon 3 : enfin des mesures ", *L'Humanité*, 16 mai 1990.
[145] Décision de la section disciplinaire de Lyon 3, 18 juillet 1990.
[146] " Jugement mesuré pour Notin ", *Lyon Figaro*, 19 juillet 1990/ " Affaire Notin des réactions mitigées ", Lyon Figaro, 20 juillet 1990.
[147] Décision du C.N.E.S.E.R., 15 mars 1991.
[148] " Affaire Notin : les attendus du CNESER restent confidentiels ", *Lyon Libération*, 28 mars 1991.

Gilles Guyot, propose une réintégration de Bernard Notin en juillet 1992. Il faut encore une manifestation organisée par l'U.E.J.F. le 30 janvier 1993 pour que Bernard Notin ne puisse plus donner de cours à Lyon 3[149]. Le conseil d'État casse la décision du C.N.E.S.E.R., l'Université marocaine refuse la proposition de transfert de Notin[150]. Celui-ci continue de publier des articles dans les organes néo-nazis européens alors qu'il perçoit toujours son salaire d'enseignant et qu'il reste membre de Lyon 3.

Après la saisine de la section disciplinaire, le président de Lyon 3, Pierre Vialle, porte plainte au nom de l'université contre *Le Monde*, *Libération*, *Lyon Matin*, *l'Express* et *l'Événement du jeudi* pour diffamation[151]. Bernard Lugan fait circuler " *un manifeste des libertés universitaires* "[152]. Le bureau de l'université, qui avait refusé de sanctionner Notin au nom de la liberté d'expression, refuse une salle pour la tenue d'une conférence de Pierre Vidal-Naquet à l'invitation de l'association étudiante Marc Bloch sur " l'historien face au révisionnisme "[153]. Pierre Vialle va jusqu'à justifier ce refus en affirmant qu'une conférence contre le négationnisme, par un des meilleurs spécialistes, dans les locaux de Lyon 3 serait une " *provocation* "[154]. Michel Noir rappelle alors, en conseil municipal, que la ville est propriétaire des murs de l'université et qu'elle peut donc disposer de salles pour des conférences[155]. Lyon 3 ne retient pas la candidature de Serge Klarsfeld pour un poste d'histoire contemporaine[156]. À partir de l'affaire Notin des enseignants de Lyon 3 reçoivent régulièrement à leur domicile des tracts négationnistes, comme celui de Robert Faurisson, en 1996 " Affaire Notin : les organisations juives font la loi ". Lorsqu'en 2001 des enseignants s'en plaignent à nouveau le président de Lyon 3, Gilles Guyot, refuse de porter plainte[157]. Jacques Goudet qualifia l'article de Notin de

---

[149] " La lente exclusion de Bernard Notin ", *Libération*, 22 mai 1993.
[150] *Le Monde*, 12 juin 1994.
[151] " Lyon III accuse la presse ", *Lyon Matin*, 25 juillet 1990.
[152] *Présent*, 10 août 1990.
[153] " Malgré l'affaire Notin Lyon III refuse une salle à l'historien Pierre Vidal-Naquet ", *Le Monde*, 17 novembre 1990.
[154] " Révisionnisme : Pierre Vidal-Naquet persona non grata à Lyon III Jean Moulin ", *Le Progrès*, 20 novembre 1990.
[155] " Michel Noir demande une salle à Lyon 3 ", *Le Progrès*, 27 novembre 1990.
[156] " Lyon III s'éloigne pour Serge Klarsfeld ", *Le Progrès*, 1 mars 1991.
[157] Conseil d'administration Lyon 3, 24 avril 2001.

“ *maladresse* ”[158]. Henri Roland, qualifia lui, l’affaire Notin d’ “*incident* ” “ *monté de toutes pièces* ”[159].

L’affaire Notin a permis une prise de conscience, d’une partie de la communauté universitaire de Lyon 3. Une association d’étudiants en histoire, l’association Marc Bloch, se fonde pour lutter contre le négationnisme durant deux ans. Jean-Dominique Durand et 70 enseignants de Lyon 3 fondent l’association René Cassin qui tend au strict respect de la déontologie universitaire[160]. Pierre Vialle qui se félicite de la création de ces associations car elle “ *montre la diversité* ”[161] de Lyon 3, leur refuse pourtant des locaux, une boîte aux lettres et les salles pour des conférences[162]. Pierre Vialle avait pourtant accepté que l’association AURORE de Bernard Notin ait son siège à Lyon 3 et organise des conférences, notamment celle avec le néo-nazi Georges Pinault. L’association René Cassin favorise le respect de la démocratie à Lyon 3 en accompagnant l’émergence d’élections avec plusieurs listes enseignantes, à partir de 1993. En effet, comme le rappelait le Comité National d’Évaluation, encore en 1992, “ *l’instance de décision la plus importante est sans doute le bureau qui regroupe l’équipe présidentielle* ”[163]. Il remarquait aussi les “ *faibles capacités de réflexion et d’orientation des conseils* ” et le fait que ces conseils devraient exercer “ *effectivement les responsabilités qui leur sont confiées par la loi* ”[164]. Cependant cette pluralité n’est pas reconnue : ainsi le président de Lyon 3, Gilles Guyot, refuse de proposer, comme ses prédécesseurs, comme vice-président étudiant des étudiants issus du syndicat étudiant majoritaire[165].

En même temps que l’affaire Notin a lieu l’affaire Georges Pinault / Goulven Pennaod. En 1989 le conseil scientifique de Lyon 3 accepte, sur proposition de Jean Haudry, Georges Pinault comme maître de conférences associé en langues celtiques, alors qu’il n’a aucune formation supérieure. Georges Pinault est un capitaine à la retraite âgé de 61 ans, militant nationaliste breton qui se fait appeler Goulven Pennaod.

---

[158] “ Le Cas Notin ”, *Lyon Figaro*, 28 mai 1990, p.7.
[159] *Jeudi Lyon*, n°5, 13 octobre 1994, p.16.
[160] “ Les vigies de Jean Moulin ”, *Le Monde*, 11 mai 1994.
[161] “ Lyon III veut oublier le passé ”, *Lyon Figaro*, 10 octobre 1990.
[162] “ Lyon III refoule les antinégationnistes ”, *Lyon Libération*, 16 novembre 1990.
[163] Rapport Comité National d’Evaluation sur Lyon 3 ,1992, p.12.
[164] idem, p.158.
[165] Conseil d’administration de Lyon 3, 19 octobre 1999.

Il est un collaborateur régulier de l' I.E.I.E. Il est connu par un article dans la revue d'extrême droite *Bretagne Réelle* dans lequel il relate sa rencontre avec un nationaliste basque : " *Nous haïssions la France d'une haine rabique et définitive, le chancelier Adolf Hitler était le plus grand homme et l'exemple du XXe siècle, le christianisme et les autres juiveries devaient être détruits, l'honneur et les vertus guerrières cultivés, les filles baisées, la racaille éliminée, et, finalement SS vaincra* "[166]. Le 19 avril 1990, en pleine affaire Notin, le président de Lyon 3, Pierre Vialle, signe une dérogation pour Georges Pinault – qui n'a pas les diplômes requis – pour qu'il présente un thèse sous la direction de Jean Haudry[167]. Le président de Lyon 3 accorde cette dérogation en connaissance de cause puisque Georges Pinault, collaborateur de l'I.E.I.E, a donné une conférence à Lyon 3 pour l'association AURORE de Bernard Notin le 8 mars, et que la revue *Politis* a fait un portrait de Georges Pinault dans son numéro du 29 mars 1990[168]. Il faut la pression des associations, des médias, du maire de Lyon qui rappelle " *qu'indépendance ne signifie pas silence* " lors des commémorations du 8 mai[169], pour que l'inscription en thèse de Georges Pinault soit suspendue lors du Conseil d'administration extraordinaire du 15 mai 1990. Celui-ci a continué à collaborer à la revue *Études Indo-européennes*.

En 1989 Régis Ladous, professeur d'histoire à Lyon 3, membre du C.E.S.N.U.R.[170], fait soutenir un mémoire de maîtrise de Pascal Garnier sur " Le thème de la race dans *l'Émancipation nationale* ", le journal collaborationniste de Jacques Doriot. Pascal Garnier est un étudiant qui avait été recruté au G.R.E.C.E. par Jean Varenne[171] et dans le groupuscule Edelweiss de Pierre Vial où l'on a coutume d'entonner des chants nazis[172]. Pascal Garnier reconnaît que " *certains profs en cours nous incitaient à des lectures d'extrême droite, Pierre Vial en particulier* "[173]. Son

[166] Georges Pinault, " De Virus Illistibus ", *La Bretagne réelle*, 15 février 1973, p.1.
[167] " Lyon III un étrange enseignant néo-nazi à la fac de langues ", *Le Progrès*, 9 mai 1990.
[168] " Université les réseaux Le Pen ", *Politis*, n°98, 29 mars 1990.
[169] " Un étrange enseignant néo-nazi à la fac de langues ", *Le Progrès*, 9 mai 1990.
[170] Mouvement pro secte proche de l'extrême droite.
[171] Pascal Garnier, " In Memoriam Jean Varenne (1926-1997), *Nouvelles de Synergies européennes*, n°30/31, octobre/décembre 1997.
[172] " Le négationnisme ronge toujours Lyon III ", *Libération*, 5 juin 2001.
[173] " Lyon III : la fac de la honte ", *Le Nouvel Observateur*, n°1956, 2 mai 2002, p.100.

mémoire est truffé de références et de caricatures antisémites, sans critique aucune. Il obtient la mention bien[174]. L'année suivante Régis Ladous ne lui accorde pas son D.E.A.. Pascal Garnier participe ensuite aux activités de Synergies européennes, “ *principale organisation nazifiante* ” en France, tout comme Bernard Notin et Jean-Paul Allard qui en prend la tête en 1998[175].

En pleine affaire Notin qui ébranle l'université, Régis Ladous fait soutenir un mémoire de maîtrise d'histoire, négationniste. Le 30 juin 1990, le jour du vote de la loi Gayssot, Jean Plantin soutient un mémoire de maîtrise d'histoire sur *Paul Rassinier (1906-1967) : socialiste, pacifiste et révisionniste* à Lyon 3. Jean Plantin a participé au premier numéro de la revue négationniste *Annales d'histoire révisionniste,* en 1987, avec Robert Faurisson, Serge Thion et Pierre Guillaume[176]. Ce numéro, dans lequel Jean Plantin traduit un article de Carlo Monttagno sur “ le mythe de l'extermination des juifs ”, est paru pendant le procès Barbie. La revue a été interdite de distribution. Son mémoire de maîtrise est une hagiographie de Paul Rassinier, l'un des fondateurs du négationnisme[177]. Les sources, utilisées sans critique, sont négationnistes. On peut y lire *“ qu'au total, le nombre de juifs morts pendant la guerre se situe entre un million et 1,5 million au maximum ”*. Devant la conclusion inacceptable du mémoire, le jury demande que celle-ci soit retouchée. Mais il accorde quand même la mention Très bien à la maîtrise. Jean Plantin soutient l'année suivante, après une recommandation de Régis Ladous, un D.E.A. d'histoire à Lyon 2, sur “ *Les épidémies de typhus en camp de concentration 1933-1945*” sous la direction d'Yves Lequin. Si le sujet est d'inspiration négationniste, le contenu du mémoire ne peut le confirmer car il n'a pas été conservé par l'université.

Ces informations émergent quand S.O.S. Racisme, la L.I.C.R.A. et le B'nai B'rith citent à comparaître Jean Plantin au tribunal, pour sa revue négationniste *Akribeia* en avril 1999[178]. Régis Ladous et Yves Lequin démissionnent de la direction de leurs D.E.A. respectifs. Lyon 2 annule le D.E.A. de Plantin en novembre 2000 et

---

[174] Pascal Garnier, *Le Thème de la race dans l'Emancipation nationale,* Lyon, Université Lyon 3, 1989.
[175] *Note d'information du réseau voltaire*, n°174, 21 janvier 1998.
[176] Cercle Marc Bloch, Golias, Ras l'Front, SOS Racisme, *Pour la mémoire, contre rapport, les dix affaires qui ébranlèrent le monde universitaire lyonnais (1978-1999)*, Lyon, 1999, p.3.
[177] Florent Brayard, *Comment l'idée vint à M. Rassinier. Naissance du révisionnisme*, Paris, Fayard, 1996, 464 p./ Nadine Fresco, *Fabrication d'un antisémite*, Paris, Le Seuil, 792 p.
[178] « Filière noire pour revue brune », *L'Humanité*, 21 avril 1999.

fait réaliser un rapport sur le négationnisme dans l'université. Huit mois plus tard, sous la pression des associations, notamment d'un recours de S.O.S. Racisme, Lyon 3 reconvoque le jury qui, en l'absence du candidat, attribue cette fois à ce mémoire de maîtrise la mention inacceptable. Les enseignants responsables n'auront jamais à s'expliquer devant la section disciplinaire de Lyon 2 et de Lyon 3.

Le député européen et enseignant à Lyon 3, Bruno Gollnisch est intervenu le 1er décembre 1999 au parlement européen pour soutenir Jean Plantin à l'occasion du débat sur le premier rapport annuel de l'Union Européenne sur les droits de l'Homme. Il évoque notamment les violations constantes des droits de l'Homme commis sur le fondement d'une législation stalinienne contre les intellectuels qui osent émettre des opinions critiques relativement à l'histoire de la dernière guerre mondiale dont le drame concentrationnaire obnubile de plus en plus les médias et l'éducation. Il énonce : "*C'est ainsi que dans ma ville de Lyon, un jeune historien (…) Monsieur Plantin a été condamné pour le seul crime d'avoir fait mention en bibliographie, dans une revue savante qu'il édite, d'ouvrages rectifiant des erreurs historiques auxquelles n'adhère plus aucun historien sérieux* ". Il critique ensuite la loi Gayssot et les magistrats lyonnais qui ont selon lui, participé à un véritable procès en sorcellerie.

Bruno Gollnisch qui depuis les années 1990 est inscrit sur les listes électorales du 7éme arrondisement de lyon avec l'adresse de l'université Lyon 3. Il se présente comme candidat avec cette domiciliation. Cette domiciliation fictive, unique dans son genre, n'a pu se faire qu'avec un justificatif de l'université Lyon 3[179].

Notons que Régis Ladous fait soutenir à la même époque un mémoire de maîtrise d'histoire avec Bernard Lugan sur *Léon Daudet et l'antisémitisme*. Il fait soutenir un mémoire sur *La jeunesse « Bundish » en Allemagne* par Alain Thieme qui est le secrétaire de l'association AURORE du négationniste Bernard Notin. Ce dernier entama même une thèse avec Régis Ladous sur *La pensée organiciste dans les sciences de la nature dans le domaine germanique 1910-1949*.

En 1995, lors d'une réunion de l'association Hippocampe créée en 1993, des individus du G.U.D. et du F.N. agressent les étudiants au cri de « *Lyon 3, c'est chez*

[179] « Bruno Gollnisch électeur fictif », *L'Humanité*, 21 mai 1990.

nous », la liste des adhérents est volée[180]. En 1997 quand Hippocampe invite les époux Aubrac, qui ont été parmi les Résistants les plus proches de Jean Moulin, Lyon 3 refuse une salle pendant plusieurs mois[181].

V. Les affaires Bernard Lugan (1990-2001).

Bernard Lugan, membre notoire de l'Action française, pro-apartheid et pro-colonialiste, est recruté comme maître assistant d'histoire à Lyon 3 en 1983. Il est recruté alors qu'il vient juste de soutenir sa thèse sur le Rwanda, thèse " nulle " selon les spécialistes[182], dont son directeur " *ne cache pas ses réticences, ouvrant une discussion approfondie sur les sources, la bibliographie et déniant au travail le caractère d'histoire fiable* "[183]. Lyon 2 n'avait pas retenu sa candidature.

En octobre 1985, Abdelhamid Bdioui soutient une thèse sur *l'Image de l'arabe et du musulman dans la presse écrite en France* (1967-1984), dans laquelle on peut lire que " *la réalité de la presse nous oblige à ne pas rejeter complètement et à ne pas nier l'existence d'un groupe de pression à l'échelle internationale qui manie les mass-médias.(…) Apocryphes ou pas, ce qui est écrit dans " les Protocoles des Sages de Sion " paraît bien correspondre à la réalité des faits étudiés.* "[184]. Le M.R.A.P. y est dénoncé comme mouvement " judéo-bolchevique " et la L.I.C.R.A. comme " judéo-capitaliste "[185]. Le directeur de cette thèse, Roger Deladrière, responsable de la section d'arabe de Lyon 3, était opposé à la soutenance : " *Cette thèse n'aurait jamais dû être admise à soutenance. J'avais personnellement demandé au président de l'université, Jacques Goudet, qu'elle ne le soit pas. Il ne m'a pas suivi* "[186]. Pour ce dernier " *si M. Deladrière y était hostile, son point vue n'était pas partagé par M. Ahmeur Ghedira, le second arabisant du jury* ". Le président de l'université convoque donc la soutenance d'une thèse antisémite, dont il devait être président de jury. C'est

[180] « Des étudiants se mobilisent contre l'extrême droite », *Le Monde*, 28 octobre 1995.
[181] « Hippocampe l'honneur de Lyon 3 », *Lyon capitale*, 20 février 2002.
[182] " Lyon III à l'heure de la révision déchirante ", Lyon Libération, 14 mai 1990 et " Un africaniste ? ", *Politis*, n° 98, 29 mars 1990.
[183] Professeur Miége, Procès verbal, soutenance thèse de Bernard Lugan, 21 novembre 1983, p.3.
[184] Abdelhamid Bdioui, *L'Image de l'arabe et du musulman dans la presse écrite en France* (1967-1984), Lyon, université Lyon 3, thèse de 3ème cycle, p..320.
[185] Ibidem, p.147.
[186] *Politis*, 23 mai 1990.

finalement Bernard Lugan qui en a été le président. Le jury, composé exclusivement d'enseignants de Lyon 3, accorde à cette thèse antisémite la mention “ passable ”. Cependant, comme Jacques Goudet le rappelle lui même à propos de cette affaire, “ *rien n'interdit à un jury de ne pas décerner un titre de docteur* ”[187].

En 1987 Bernard Lugan participe à un colloque du Club de l'Horloge, “ *L'Occident sans complexe* ”. Dans les actes de ce colloque où il fait état de sa fonction de “ maître de conférence à Lyon 3 ”, il conclut : “ *la colonisation fut une parenthèse brève – mais pourquoi pas heureuse ? – pour les populations d'Afrique* ”[188]. Lors de l'affaire Notin sa pétition pour “ les libertés universitaires ” est saluée par la *Revue d'histoire révisionniste* de Roques. En 1989 Lyon 3 propose Bernard Lugan à la promotion de professeur d'université, le Comité National Universitaire refuse. En 1991 il participe, à la date anniversaire de la naissance d'Adolf Hitler, à l'hommage rendu à l'ancien Waffen S.S Marc Augier, avec Pierre Vial, Jean-Paul Allard et Goulven Pennaod[189].

De 1990 à 1993, chaque Mardi gras, il vient habillé en cours en colon (“ *lancier du Bengale* ”), pour faire chanter la Coloniale (“ *Quand Jésus créa la Coloniale* ”) à ses étudiants . Le 23 février 1993, certains protestent contre le caractère raciste et sexiste de ce chant. Ils sont pris à parti par des militants de l'Action française et par Bernard Lugan qui utilise son fouet. Les jours suivants des militants de l'Action française et du Renouveau Étudiant “ filtrent ” les cours de Bernard Lugan, distribuent des tracts anonymes au sein de l'université[190] et menacent des militants de l'U.N.E.F-I.D qui demandent que les violences cessent. La seule réaction de l'administration est l'affichage, fin mars, d'un communiqué du doyen de la faculté de lettres civilisation, Colette Demaizière, qui qualifie ces incidents de simple “ *plaisanterie carnavalesque* ” et qu' “ *il est anormal que des étudiants, qui n'ont pas compétence pour le faire, s'érigent en juges de la qualité des cours d'enseignants* ”. Le président de Lyon 3, Gilles Guyot, qualifiera cette dérive de simple “ *faute de goût* ”[191].

---

[187] Ibidem.

[188] Bernard Lugan, “ Le vrai bilan de la colonisation ”, Club de l'horloge, *L'Occident sans complexe*, Paris, Vertiges du Nord, 1987, p.126.

[189] Les Amis de Saint Loup, *Rencontre avec Saint Loup*, Paris, 1991.

[190] “ Les vrais acteurs de l'intolérance, réponse au prof flic de l'association René Cassin ”, tract anonyme, mars 1993

[191] Gilles Guyot dans l'émission Vis à vis, diffusée sur Télévision Lyon Métropole le 20 juin 2001.

En décembre 1993, Bernard Lugan conseille à ses étudiants la revue *Enquête sur l'histoire*, dirigée par Dominique Venner qui est membre du G.R.E.C.E. et ancien de l'O.A.S, à laquelle Bernard Lugan collabore, comme Pierre Vial et Jean-Paul Allard. Durant l'année 1994, Bernard Lugan donne des conférences pour l'Institut d'Action française, comme Bernard Demotz et Jean Melmoux. Bernard Lugan et Jean Melmoux utilisent un titre de " Professeur à l'université Lyon III " alors qu'ils ne sont que maîtres de conférences, et surtout ils font valoir leur rattachement à Lyon 3[192]. Il faut l'intervention d'Hippocampe[193] pour que Lyon 3 demande aux enseignants : " *dans une conférence, ou un article, en dehors du cadre universitaire, ne pas indiquer sur les documents publics votre rattachement professionnel à l'université* "[194]. Bernard Lugan ne collabore plus aux revues d'extrême droite que sous le titre de " Professeur d'histoire à l'université de Lyon " notamment dans *Terre et Peuple,* de Pierre Vial[195].

Le 27 mars 2001, le bureau de l'université, sous la présidence de Gilles Guyot, a proposé pour une promotion à la hors classe des maîtres de conférence, sur le contingent de l'université, Bernard Lugan, alors que le Comité National Universitaire a toujours refusé de l'avancer. Le bureau a proposé Bernard Lugan alors que 46 autres maîtres de conférences de Lyon 3 pouvaient également y prétendre. 14 ont plus d'ancienneté et 23 un échelon supérieur à celui de Bernard Lugan. Plusieurs possèdent un doctorat d'État et sont agrégés. Un ancien doyen aurait également pu recevoir cette promotion. De plus Bernard Lugan a rédigé peu d'articles pour des revues aux normes scientifiques, la plupart de ses contributions sont parues dans sa propre revue : *l'Afrique réelle*. Cette promotion a été effectuée au nom de " *l'ancienneté* " et de " *l'implication dans l'établissement* "[196].

Alors que les associations s'étaient émues de cette promotion, le président de Lyon 3, Gilles Guyot, déclara en conférence de presse que " *Bernard Lugan n'est pas d'extrême droite* " et qu'il " *est un des meilleurs spécialistes de l'histoire de l'Afrique* "[197]. Gilles Guyot déclare, par ailleurs : " *Je m'interdis d'avoir une opinion*

---

192 " Extrême émotion à Lyon 3 ", *Lyon Figaro,* 26 février 1994.
193 Lettre d'Hippocampe au président de Lyon 3, 3 février 1994.
194 Lettre de Jacques Bonnet, doyen de lettres civilisation à Bernard Demotz, 14 février 1994.
195 Bernard Lugan, " Au Congo, la seule réalité est ethnique ", *Lettre de Terre et Peuple*, septembre 1998.
196 Conseil d'administration, Lyon 3, formation restreinte, 27 mars 2001.
197 " Des africanistes dénoncent la promotion d'un historien de Lyon III proche de l'extrême droite ", *Le Monde* , 7 et 8 octobre 2001.

en dehors de mon domaine de compétence, cela s'appelle de la déontologie "[198]. Pendant la conférence mondiale contre le racisme de Durban, à la table ronde des chefs d'Etat, le président du Sénégal a déclaré : " *Bernard Lugan de l'université Lyon III (France) a renversé l'histoire, soulignant que tout ce qui a été soutenu par des écrivains africains est faux. C'est ce que je qualifie de racisme intellectuel* "[199]. La quasi totalité des universitaires spécialistes de l'Afrique ont signé une pétition qui dénonce cette promotion " *qui est susceptible de jeter le discrédit sur l'ensemble des études africanistes de France* " et rappelle " *que les travaux de Bernard Lugan ne sont pas considérés comme scientifiques par la plus grande partie de la communauté universitaire* ". Les 55 signataires soulignent " *qu'à travers des articles élogieux et des interviews complaisantes, parus dans Minute, Présent et National Hebdo, ces travaux ont servi de support à des thèses défendant l'apartheid en Afrique du Sud, les fondements racialistes de l'histoire de l'Afrique et faisant l'apologie de la colonisation* "[200]. Au moment où paraît cette pétition, un groupuscule d'extrême droite, " Union Défense des Étudiants Lyonnais ", distribue des tracts soutenant Bernard Lugan. Ce groupuscule agresse des étudiantes et des membres de l'U.N.E.F. à Lyon 2[201], ce groupe continue de se présenter régulièrement aux élections étudiantes à Lyon 3. Lyon 2 porte plainte, pas Lyon 3. Dans le même temps, le président de Lyon 3, Gilles Guyot, impose la composition de la commission de spécialistes d'histoire ce qui « *témoigne d'un manquement évident au principe de la collégialité universitaire* »[202] .

Toutes ces affaires, en 2001, ont mis en émoi la société civile et posé la question de la complaisance des présidences de l'université Lyon 3 par rapport aux dérives négationnistes et racistes de ces enseignants. C'est pourquoi le Conseil régional a convoqué le président de Lyon 3 en juillet 2001[203]. Lors de la rentrée solennelle du Pôle Universitaire de Lyon, en octobre, le recteur dénonce " *l'habillage pseudo-scientifique d'opinions ou d'idéologies promues indûment au rang de vérité*

---

[198] " Affaire Lugan : la position du président ", *M Lyon*, novembre 2001.
[199] Abdoulaye Wade, table ronde des chefs d'Etat, Conférence mondiale contre le racisme, Durban, 31 août 2001.
[200] " Lyon 3 montré du doigt", *Lyon capitale*, 10 octobre 2001.
[201] " Une distribution de tract tourne mal ", *Le Progrès*, 9 novembre 2001
[202] « Lyon III la fac de la honte », *Le Nouvel Observateur*, 2 mai 2002.
[203] " Complaisance avec le négationnisme à Lyon 3, une affaire à huit clos ", *Lyon capitale*, 18 juillet 2001.

scientifique qui est un danger pour la démocratie "[204]. D'ailleurs, le Pôle Universitaire de Lyon a rappelé qu'en aucune manière les universités ne peuvent " *apporter leur soutien à des personnes ou à des actions directement ou indirectement engagées dans la défense ou la promotion d'idéologies contraires aux valeurs de l'université, en particulier le racisme (…) Cette exigence impose également le strict respect des règles de gestion des fonds publics, aux seules fins de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique (…). Les membres du Pôle Universitaire de Lyon et de la Conférence Universitaire en Rhône-Alpes (…) s'engagent à tirer toutes les conséquences qui en découlent pour l'université ou l'école dont ils ont la charge, sous peine de situer de facto leur établissement hors de la communauté que le Pôle ou la Conférence représentent.* ". Quelques mois après cette déclaration, le président de Lyon 3 Gilles Guyot a été écarté de la présidence du Pôle Universitaire de Lyon[205]. Enfin le ministère de l'Éducation, à la demande des associations[206], a créé en février 2002 une commission placée sous la direction d'Henry Rousso pour " *faire la lumière sur le négationnisme et le racisme* " à Lyon 3[207].

[204] " Le recteur met la pression sur Lyon 3 ", *Lyon capitale*, 24 octobre 2001.
[205] " Le P.U.L sort la tête haute ", *Lyon Figaro*, 13 décembre 2001.
[206] Lettre d'Hippocampe, U.E.J.F.., U.N.E.F., Ligue des droits de l'Homme au ministre de l'Education, 18 juin 2001.
[207] " Le négationnisme en cours d'examen à Lyon III ", *Libération*, 11 février 2002.

Conclusion.

Toutes ces affaires ont entaché l'image de Lyon 3, de l'Université lyonnaise, et de Lyon. Elles ont, pour la plupart, leur origine dans les années 1980. Ces dérives ne sont pas le fruit du hasard, et les responsables de Lyon 3 (présidents, vice-présidents, secrétaires généraux, doyens…) en recrutant, en promouvant et en finançant, en connaissance de cause, un réseau concentré de militants d'extrême droite ayant une volonté de diffuser son idéologie à travers l'université, portent une lourde responsabilité. En se réfugiant derrière l'autonomie des universités, un légalisme formel et des déclarations de principe, en minimisant ou en niant des faits, pour refuser de sanctionner les dérives, ils portent une plus lourde responsabilité par rapport à l'image négative de l'université Jean Moulin. Le légalisme affiché est d'ailleurs purement formel, puisque certaines de ces dérives tombent sous le coup de la loi.

Le Comité National d'Evaluation le rappelait dans ses recommandations à Lyon 3, il y déjà 10 ans, « *Dès que des manquements à cette déontologie sont constatés, les autorités universitaires doivent les sanctionner. Cette responsabilité est la leur. Aucune autre instance ne peut l'exercer à leur place. C'est bien la communauté universitaire et elle seule qui doit intervenir. Elle doit le faire sans hésitation, sans retard, sans faiblesses, sans céder à la tentation parfois grande d'étouffer une "affaire". Cette rigueur, cette fermeté, et pour tout dire cette loyauté sont attendues des universitaires. Qui ne comprendrait pas aujourd'hui que, sur ce terrain, c'est l'image et l'avenir de l'institution universitaire qui est jeu* ? »[208].

[208] Comité National d'Evaluation, Lyon 3, 1992, p.158.

Malheureusement ces évidences n'ont jamais été appliquées à Lyon 3. Si l'université Jean Moulin abrite un noyau négationniste et raciste, celui-ci s'est réduit depuis plusieurs années, grâce au travail et à la vigilance des associations relayés par les médias. Si les groupuscules étudiants d'extrême droite ont reculé, ils sont encore présents et actifs. Les enseignants proches de l'extrême droite sont plus prudents et les dérives se font plus rares. Cependant le recrutement d'Isabelle Rozet Grazioli, la promotion de Bernard Lugan et la tentative de financement des *Etudes indo-européennes,* en 2001, montrent que le problème reste d'actualité. Si les enseignants d'extrême droite sont une très petite minorité, le fait de ne pas démentir les affirmations de Bruno Gollnisch, dans la presse « *le président est du bon côté. C'est un ami*»[209] et de Pierre Vial « *Le président Guyot est un ami. Ne vous inquiétez pas il est dans le bon camp* »[210] revient à les légitimer. Fêter une légion d'honneur, très contestée, dans les locaux de l'université, avec parmi une centaine d'invités, Jacques Goudet, Bruno Gollnisch, Jean Haudry, Bernard Lugan, et Jean-Paul Allard, c'est faire à ces enseignants une place plus grande qu'ils n'ont.

Ce groupe d'enseignants doit cesser d'occuper cette place prépondérante, qui favorise les dérives. Pour cela Lyon 3 doit tendre vers un fonctionnement plus démocratique où cette minorité retournerait à sa place. Puisque ce n'est pas le cas, et que les responsables de Lyon 3 n'ont pas tenu compte des avertissements officiels (Comité National d'Evaluation, tribunal administratif, cour des comptes, P.U.L, C.U.R.A, avis de spécialistes…) les autorités, et notamment la mairie de Lyon doivent intervenir. **L'image de l'université Lyon 3, et surtout de Lyon sont en jeu.**

[209] Bruno Gollnish, « Lyon III, une fac de facho ? », *Lyon mag*, n°109, décembre 2001, p.58.
[210] Pierre Vial, « Lyon III, une fac de facho ? », *Lyon mag*, n°109, décembre 2001, p.57.

Recommandations.

L'opinion publique et les élus ont trop longtemps considéré que les dérives décrites dans le présent rapport ne les concernaient pas ou peu.

L'Université de son coté s'est retranchée derrière les privilèges et l'autonomie qui sont les siens.

Or, ainsi que cela résulte de la volumineuse revue de presse en annexe, c'est l'honneur et la réputation de toute la ville de Lyon, capitale de la Résistance, et au-delà de l'agglomération, qui sont en cause.

Par ailleurs l'autonomie des universités a pour corollaire la responsabilité de son conseil d'administration au sein duquel siége notamment un représentant de la ville.

Ces considérations ont, dans le passé, conduit Michel Noir alors maire de Lyon à intervenir ouvertement au moment de l'affaire Notin, tant directement que par l'intermédiaire de Marie-Chantal Desbazeille qui représentait la municipalité au conseil d'administration de Lyon 3.

Ces prises de parole publiques et solennelles doivent être réitérées jusqu'à ce que toutes dérives négationnistes et pratiques discriminatoires au sein de l'université Lyon 3 aient cessé.

Les enseignants jetant par ces dérives et/ou pratiques l'opprobre sur toute l'université doivent en répondre devant les sections disciplinaires dont ils relèvent. Ce rappel à la loi peut, quand les circonstances l'imposent, relever de la responsabilité du Premier des Lyonnais.

Les relations cordiales et constructives entre la ville de Lyon et ses universités sont fort heureusement la règle. Elles doivent être l'occasion de rappeler chacun au sens de ses responsabilités. Celles-ci passent nécessairement par un fonctionnement transparent et démocratique.

Chronologie non exhaustive de l’extrême droite à Lyon 3

1973 : Juillet, un décret crée deux universités, Lyon 2 et Lyon 3.
Henri Roland est élu président de Lyon 3.

1979 : Élection d’un nouveau président de Lyon 3 : Jacques Goudet.

1981 : Juin, Jean-Paul Allard, Jean Haudry et Jean Varenne créent, à Lyon 3, l'Institut d’Études Indo-Européennes (IEIE) qui reprend à son compte les théories des raciologues nazis sur la “ race aryenne ”.
Parution du Que sais-je ? de Jean Haudry, *Les indo-européens*.

1982 : Janvier, parution du premier numéro de la revue *Études indo-européennes*. Jean-Paul Allard signe les premiers articles.

1985 : Juin, Jean-Paul Allard préside la thèse négationniste d’Henri Roques.
Octobre, Bernard Lugan préside la thèse antisémite de Abdelhamid Bdioui.
Jean-Paul Allard devient directeur de la revue de l'IEIE : *Études indo-européennes*.

1987 : Pierre Vialle succède à Jacques Goudet à la tête de Lyon III.
Novembre, Jean-Paul Allard participe comme conférencier à un colloque sur “ Dumézil et l’Eliade ” organisé par l'IEIE et la secte d'extrême droite Nouvelle Acropole.

1989 : L'Institut d'Etudes Indo-Européennes, dont Jean-Paul Allard est le directeur, recrute le militant néo-nazi Goulven Pennaod comme maître de conférence associé.
Mai, organisation à Lyon III par Jean Haudry et Bernard Demotz du colloque “ Révolution contre Révolution ”, auquel participe Jean-Paul Allard.

1990 : Janvier, publication dans une revue du CNRS d’un article négationniste signé Bernard Notin.
Mai, apogée des “ affaires ” Notin et Pennaod. Sous diverses pressions, Lyon 3 entreprend une procédure disciplinaire à l’égard de Notin, et exclut Pennaod.
Jean Plantin soutient un mémoire de maîtrise d’inspiration négationniste sur Paul Rassinier .

1992 : Septembre, Le Comité National d’Évaluation rend un rapport très sévère sur Lyon 3.
Troisième édition du Que sais-je ? de Jean Haudry, *Les indo-européens*.

1993 : Février, Bernard Lugan fait chanter La coloniale à des étudiants de première année.
Décembre, création de l’association étudiante Hippocampe.

1994 : Janvier, création de l’Institut de recherche sur les identités culturelles de l’Europe (IRICE), dont Jean-Paul Allard sera l’un des piliers.
Mai, Henri Roland succède à Pierre Vialle à la présidence de Lyon 3.

1995 : Juin, publications des Actes du colloque de l'IRICE, *Élite et noblesse en Europe*, sous la direction de François Piquet, présenté par Jean-Paul Allard, publiés avec le financement du conseil scientifique de Lyon 3.

1996 : Septembre, des enseignants de Lyon 3 reçoivent un courrier antisémite de Robert Faurisson pour la défense de Bernard Notin.
Octobre, publication des Actes du colloque de l'IRICE, *Littérature et politique*, textes réunis par François Piquet avec une communication de Jean-Paul Allard et d’Isabelle Rozet, publiés avec le financement du conseil scientifique de Lyon 3.

1997 : Juillet, élection de Gilles Guyot à la présidence de Lyon 3.
Novembre, le collectif des associations de Lyon 3 (Hippocampe, UNEF-ID, UEJF) commence une longue campagne d’information et de mobilisation pour obtenir la création d’une commission d’évaluation sur l'IEIE.

1998 : Avril, le collectif occupe pendant 48 heures les locaux de la présidence de Lyon 3 et obtient de la Direction de la Recherche du Ministère de l'Éducation Nationale une expertise franco-européenne pour évaluer l'IEIE.
Octobre, Jean-Paul Allard annonce en Conseil des études et de la vie universitaire de Lyon 3 l'auto-dissolution de l'IEIE, avant même que les conclusions du groupe d'experts soient rendues.
Décembre Jean Haudry reçoit l'éméritat pour pouvoir continuer à enseigner et diriger des recherches.

1999 : Mars, création de la Société internationale des études indo-européennes par Jean-Paul Allard, Jean Haudry, Isabelle Rozet.
Juin, l'expertise franco-européenne sur commande de la Direction de la Recherche du Ministère de l'Éducation nationale rend des conclusions très sévères sur l'IEIE.

2000 : Mai, Isabelle Rozet Grazioli est recrutée comme maître de conférences en allemand.
Septembre, rentrée universitaire, l'IRICE s'est dissout, Jean-Paul Allard est rattaché au Centre d'Études Linguistiques Jacques Goudet de Lyon 3.
Décembre, la présidence tente de faire régler par l'université l'impression de la revue de la Société d'études indo-européennes.

2001 : Mars, promotion de Bernard Lugan comme maître de conférences hors classe.
Juin annulation de la maîtrise Plantin sous la pression des associations.